

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 571

présenté par

M. Caron, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP réaffirme son opposition totale au projet de holding France Médias.

Ces conventions stratégiques pluriannuelles sont des instruments indispensables à la mise en place de la holding et sont loin d'offrir la stabilité nécessaire pour permettre aux entités de l'audiovisuel public de se projeter sur le long-terme. Elles peuvent notamment devenir caduques et être renégociées en cas d'arrivée d'un nouveau PDG, ce qui pourrait engendrer une instabilité préjudiciable.

L'examen de cet article est l'occasion de rappeler que le vrai défi auquel est confronté l'audiovisuel public est la question des moyens qui lui sont alloués. Or, au vu de la cure d'austérité qui lui est imposé, c'est sa capacité même à mener à bien ses missions de service public qui sont en danger. A

titre d'illustration, le 26 mars 2025, le CA de la société Radio France a dû se résoudre à entériner une baisse de 23,9 M€ des moyens qui lui étaient alloués pour prendre notamment en compte « l'évolution en baisse de la dotation publique à la suite du vote de la loi de finances initiale pour 2025 » et « l'impact des mesures annexes prévues dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025 ».

Les conséquences ne se sont pas faites attendre. Le 17 avril dernier, le journal L'Humanité révélait ainsi que les mesures d'économies imposées à Radio France allait se répercuter de façon très concrète par la suppression de la radio Mouv', la radio dédiée aux jeunes. Lionel Thompson, secrétaire du SNJ-CGT de la radio publique et membre du conseil d'administration, confirme ainsi que : « C'est clairement une mesure d'économie. Après le vote du budget 2025, on savait que les économies demandées, plus de 7 millions d'euros, allaient entraîner des conséquences. D'autant que Mouv' était dans le collimateur depuis un moment. » Par conséquent, ce projet de holding ne va qu'aggraver une situation déjà difficile pour l'audiovisuel public.